



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

FACULTÉ DES SCIENCES

Extrait du plan d'études des branches

**BIOLOGIE
CHIMIE
GÉOSCIENCES
MATHÉMATIQUES / INFORMATIQUE
PHYSIQUE
SCIENCE DU SPORT ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE**

pour les étudiant-es de la Faculté des lettres souhaitant obtenir le

**BACHELOR OF ARTS
POUR LES BRANCHES DU SECONDAIRE I (BA_SI)**

Sciences du sport et de l'éducation physique

2.6 Sciences du sport et de l'éducation physique (SSEP)

[Version 2006, paquet de validation : BA50-SP.9101]

Préambule : La formation scientifique et pratique/méthodologique dure 6 semestres. Elle comprend 50 crédits ECTS obligatoires.

2.6.1 Concept des études

Cette branche académique traite de l'impact du mouvement et du sport dans l'organisation et l'entretien de la vie physique, mentale et sociale de l'individu.

Elle étudie différents systèmes de l'être humain afin de mieux comprendre le fonctionnement des ressources à développer, à mobiliser et à préserver dans l'activité physique quotidienne ou sportive et fait du mouvement l'outil des professionnels de la santé, de la formation et de la performance.

La formation scientifique intègre : l'anatomie descriptive, la biomécanique du mouvement, la nutrition et diététique, la neurophysiologie et le contrôle moteur, la physiologie de l'exercice physique, la psychologie, la sociologie, la traumatologie et la prévention en sport.

La formation pratique – méthodologique comprend six domaines d'action : les jeux, l'expression corporelle, les activités gymnique et athlétique, les activités de développement et d'entretien physiques, les sports d'eau et les sports de neige.

2.6.2 Inscription

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription ou au Décanat de la Faculté d'origine dans le respect des délais. L'inscription devient **définitive** après l'évaluation des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

2.6.2.1 Évaluation des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit la branche complémentaire en Sport est soumis à une évaluation pronostique de ses capacités physiques et motrices (voir www.unifr.ch/sport). Les résultats de cette évaluation forment une base sur laquelle il ou elle sera conseillé-e ; ils détermineront, entre autres, son admission définitive pour ce programme d'études.

2.6.2.2 État de santé

Lors de l'entretien personnel, l'étudiant-e sera orienté sur les exigences de ces études et conseillé. Au terme de cet entretien, il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

2.6.3. Unités d'enseignement de la formation obligatoire (50 ECTS)

Code	Titre	Sem.	Heures	ECTS
Formation scientifique				
SP.0600	Psychologie du sport	SE	2	3
SP.0602	Séminaire en psychologie du sport	SE	1	1
PY.0610	Physiologie de l'exercice physique	SH	2	3
PY.0612	Séminaire en physiologie de l'exercice physique	SH	1	1
PY.0620	Neurophysiologie et contrôle moteur	SE	2	3
PY.0622	Séminaire en neurophysiologie et contrôle moteur	SE	1	1
SP.0770	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport	SE	2	3
SP.0771	Séminaire en anatomie fonctionnelle spécifique au sport	SE	1	1

PY.0104	Nutrition et diététique	SE	2	3
SP.0700	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur	SE	2	3
SP.0710	Théorie des principes d'entraînement	SH	2	3

Formation pratique-méthodologique

SP. 0780	Approche systémique du jeu	SH	1	1
SP.0807	Basketball II	SE	2	2
SP.0803	Football	SE	2	2
SP.0805	Volleyball II	SE	2	2
SP.0810	Danse contemporaine I	SH	2	2
SP.0812	Gymnastique aux agrès I	SH	2	1
SP.0813	Gymnastique aux agrès II	SE	2	2
SP.0825	Natation sportive I	SH	2	1
SP.0821	Natation sportive II	SE	2	2
SP.0800	Badminton	SH	2	2
SP.0832	Athlétisme II	SE	2	2
SP.0814	Escalade sportive	SE	2	2
SP.0833	Course d'orientation	SE	2	2
SP.0834	Ski alpin ou	Hors sem. ²		2
SP.0836	Snowboard			

UE supplémentaire recommandée

SP.0831	Athlétisme I	SE	2	1
---------	--------------	----	---	---

2.6.4 Évaluation

Toutes les UE de la branche *Sciences du sport et de l'éducation physique* constituent le paquet de validation *Sciences du sport et de l'éducation physique*. Elles sont évaluées comme suit :

- cours théoriques (SP.0600, PY.0610, PY.0620, SP.0770, PY 0104, SP 0700, SP 0710), épreuve orale de 20 ou 30 min. (note)
- séminaires : travail écrit personnel (TEP). (note)
- pour la participation aux cours de la partie pratique méthodologique se référer aux directives de participation (www.unifr.ch/sport)
- analyse vidéo de comportement en situation sportive. (note)
- examen pratique des compétences technique et tactique sur la base de critères d'évaluation remis au début du semestre correspondant. (note)

2.6.5 Contenu des unités d'enseignement

2.6.5.1 Formation scientifique

Les contenus des cours de psychologie du sport, d'anatomie, de physiologie de l'exercice physique et de neurobiologie portent sur des connaissances de base et des thématiques spécifiques à la production de l'énergie par l'organisme, au processus de traitement de l'information, au mouvement, aux phénomènes de contrôle et de régulation, aux phénomènes liés aux émotions, aux sentiments, à l'attitude, à la personnalité, à la motivation et à la dimension cognitive dans la pratique des activités physiques et sportives.

La théorie de l'apprentissage moteur traite principalement des différents courants d'apprentissage, des conduites-types des individus face à des situations nouvelles, de la résolution des problèmes de coordination et de contrôle, des composantes de la tâche motrice, de la notion de feedback, du choix des méthodes et des moments d'intervention.

La théorie de l'entraînement aborde les relations entre les facteurs de condition physique et les capacités coordinatives en vue d'une planification d'entraînements et d'apprentissage personnels ou à l'intention de groupes.

2.6.5.2 Formation pratique – méthodologique

La formation pratique – méthodologique porte sur l'étude d'un choix délibéré de pratiques sportives appartenant à différents domaines d'action et organisées en cours obligatoires ou complémentaires.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle dans la pratique des APS
- la compréhension d'une discipline sportive par l'utilisation d'outils conceptuels
- la connaissance des règlements ainsi que des mesures de prévention et de sécurité pour la pratique de chaque sport